Affichage du DAS : « doit encore mieux faire » !

2019-12-19 10:17:43

Paris, 20 novembre 2019,
Le décret du 15 novembre 2019 relatif à l'affichage du débit d'absorption spécifique des équipements radioélectriques et l'arrêté correspondant viennent enfin d'être publiés (JO du 17 novembre 2019) un an et demi après la consultation publique qui leur était consacrée.

Ils répondent à des demandes que nous avions faites concernant **l'élargissement de l'obligation d'affichage à d'autres équipements que les téléphones portables** et à des recommandations émises par l'ANSES. Rappelons qu'étaient pointées, en particulier, dans les expertises menées par l'Agence, les émissions de babyphones susceptibles d'être placés à proximité de la tête des bébés.

Il élargit également l'information en prévoyant l'affichage des DAS tronc et membres, en complément du DAS tête.

Les associations notent avec satisfaction que les recommandations concernant la protection des femmes enceintes et du bas-ventre des adolescents, que le projet d'arrêté ambitionnait de supprimer, ont été rétablies à l'issue de la consultation publique à laquelle Priartem avait répondu.

Les associations notent que ces informations sont élargies à la protection des enfants, **tout en regrettant qu'elles ne soient pas plus claires**, l'ANSES recommandant de **dissuader l'usage des dispositifs radioélectriques pour les moins de 14 ans**.

Elles appellent en outre à **renforcer l'information des publics vulnérables**, comme les épileptiques notamment, et à dissuader certains usages à risque relativement courants comme le port contre la poitrine, tout particulièrement chez les femmes(1) , sous l'oreiller, dans un casque de moto, etc.

(1) 25% des femmes (âgées entre 15 et 40 ans) ont déjà porté leur portable dans le soutien-gorge selon une étude australienne. Cf. Redmayne M. Where's Your Phone ? A Survey of Where Women Aged 15-40 Carry Their Smartphone and Related Risk Perception : A Survey and Pilot Study. PLoS One. 2017 Jan 6 ;12(1):e0167996.

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026